

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2021

Le 11 Mars 2021, à 18h00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 5 Mars 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de St Trélody, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, MAISONNAVE, BASQUE, LE BREDONCHEL, ALCOUFFE, RASCAR, SETTIER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme DALCIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme BASQUE Conseillère M ^{ale}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}

ABSENTS EXCUSES : MM. BAHLOUL, CADRET, FARGEOT, MICHELON et TEXIER, Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEURS : Bernard GUIRAUD et Jean-Claude LAPARLIERE

100 - OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2021 – Budget primitif et budgets annexes

Les projets de budgets primitifs qui seront soumis à l'avis du conseil municipal se placent en 2021 dans un contexte très particulier, inhérent à la crise sanitaire Covid-19.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Commune

Section de fonctionnement

Elle s'équilibrerait à **7 100 000 €**. L'excédent de **1 001 900,99 €** constaté au compte administratif 2020 sera repris.

Dépenses : Les dépenses à caractère général s'élèveraient à **1 780 000 €**. Cette année encore, la rigueur et le maintien des dépenses seront l'objectif de l'ensemble des services municipaux. Dans le contexte actuel, les services techniques étant peu mobilisés sur la gestion des manifestations, il sera davantage privilégié l'exécution de divers travaux en régie, tels que la mise à nu des anciennes écuries, ou encore l'entretien de l'éclairage public.

Concernant les charges de personnel, elles seraient contenues au niveau de 2020, à savoir **3 290 000 €**. Règlementairement, elles incluraient l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que la dernière tranche des mesures statutaires de l'Etat (*revalorisation du PPCR au 1^{er} janvier 2021*) estimées à **50 000 €** ainsi que les nouvelles organisations de services, telles que le recrutement d'un nouvel agent au sein du service de la communication.

Comme évoqué en préambule, la crise sanitaire actuelle et les mesures gouvernementales afférentes, ne permettent pas ou peu aux associations, la tenue de manifestations sportives ou culturelles. Ainsi le montant des subventions versées aux associations de 2020, déjà sensiblement reconsidéré, serait conservé. Il s'établirait à **140 000 €**. Quant à la participation annuelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), elle serait également maintenue à son niveau de 2020, à savoir **180 000 €**.

Recettes : Le taux des impôts locaux resterait inchangé, équivalent à ceux de 2020 et 2019, à savoir **22,52%** pour le foncier bâti et **63,31%** pour le foncier non bâti. La Loi de Finances 2020, avait acté la suppression de la Taxe d'Habitation avec une compensation à "l'Euro près" pour les collectivités dès 2021. À ce jour, nous avons peu de visibilité quant à cette compensation. En effet, la mise en place du coefficient correcteur de **0,94** pour la ville de Lesparre nous exclut du dispositif "*garantie de recettes*".

Pour 2021, les services de l'Etat ne nous ont pas encore notifié le produit fiscal prévisionnel. Par principe de prudence, le produit fiscal des taxes ménages sera donc inscrit au budget prévisionnel pour **2 700 000 €** (*incluant la compensation de taxe d'habitation*), montant perçu en 2020.

Les dotations et participations seraient inscrites à hauteur de **1 700 000 €**. Cette année encore, le gouvernement, dans sa Loi de Finance 2021, a reconduit la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les collectivités.

Le produit des services, redevances et ventes diverses serait prévu à **450 000 €**, les aides de l'Etat au recrutement des contrats aidés seraient estimées à **90 000 €**.

Section d'investissement

Elle s'équilibrerait à hauteur de **2 500 000 €**. La "pause" en matière de gros investissements initiée en 2020 serait reconduite en 2021, permettant l'étude et le financement de projets structurants pour la ville dans les années à venir. Les nouvelles dépenses d'équipement s'établiraient à **900 000 €**. Elles concerneraient principalement :

- *Des acquisitions foncières,*
- *Le programme de voirie 2021,*
- *Une campagne de renouvellement d'éclairage public,*
- *Des démolitions au sein du quartier de l'Equerre,*

Pour mémoire, les restes à réaliser de 2020 s'établissent à **438 177,13 €** en dépenses.

Le financement de ces investissements serait essentiellement constitué par de l'autofinancement composé du virement de la section de fonctionnement à hauteur de **645 000 €** et de l'amortissement des biens et travaux acquis les années précédentes pour **480 000 €**.

Pour mémoire, les restes à réaliser en recettes, pour 2020, se portent à **837 322,25€** incluant notamment le Fonds de Solidarité à l'Investissement Local.

En 2021, comme en 2020, le budget primitif serait équilibré sans recours à l'emprunt. Cela permettrait un désendettement de **500 000 €** équivalent au remboursement annuel en capital totalisant **1 000 000 €** sur les deux ans. Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû s'établissait à **5 541 141,72 €**, soit **940 €/habitant**. Le montant de l'annuité en 2021 s'élèverait à **675 918,93 €**.

Eau

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service technique de la *Régie de l'eau et de l'assainissement* a déménagé dans son nouveau bâtiment, suivront les agents administratifs dans le courant du mois de mars. Budgétairement, l'année 2021, intègrera donc de nouvelles charges de fonctionnement liées à l'occupation du nouveau siège.

De plus, depuis 5 ans, date de reprise en régie du service des eaux, la municipalité a baissé l'abonnement annuel de **50 %** ainsi que de **5%** la part variable du prix du m³ consommé, tout en proposant une meilleure qualité et réactivité de service à nos usagers. Toutefois, il convient de rappeler que le niveau d'investissement reste encore élevé et qu'il y a lieu d'anticiper budgétairement ces travaux.

À cet effet, le budget annexe de l'Eau intègrera l'augmentation de **5%** du prix de l'abonnement annuel ainsi que **2%** du prix variable de l'eau, votée lors du dernier conseil municipal de décembre 2020.

Pour 2021, la section d'exploitation s'équilibrerait à **1 699 000 €**. Le résultat constaté au compte administratif 2020, à savoir l'excédent de **415 228,53 €** sera intégré.

Les charges réelles d'exploitation s'établiraient à **1 329 000 €** comprenant notamment **155 000 €** de charge de personnel. Les charges à caractère général à hauteur de **418 000 €**, le reversement de la part assainissement de l'eau facturée aux abonnés pour **600 000 €**, les redevances dues à l'Agence de l'Eau pour **140 000 €**, constituent également ces charges de fonctionnement.

La facturation de l'eau aux abonnés estimée pour 2021 à **1 270 000 €**, sera la principale recette de ce service.

La section d'investissement s'équilibrerait à **650 000 €**.

Les nouvelles dépenses d'équipement sont programmées à hauteur de **280 000 €**. Elles incluraient principalement :

- *L'achat de mobiliers, matériels informatique, logiciels...*
- *Une étude sur la mise aux normes des usines du forage du Pradal et du château d'eau.*

Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses de 2021, s'établissent à **273 693,40 €**.

L'autofinancement, à hauteur de **370 000 €** ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé de **286 000 €** contribueraient à l'équilibre de ces dépenses. Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette se monte à **843 150,98 €** avec une annuité pour 2021, de **69 568,64 €**.

Assainissement

En 2021, comme en 2020, le budget de l'assainissement conserverait ses niveaux d'équilibre, à savoir, pour la section d'exploitation, un montant de **864 000 €**. L'excédent de **91 106,52 €** constaté au compte administratif 2020 y est repris.

Les dépenses à caractère général intègreraient les nouvelles charges de fonctionnement liées à l'occupation du nouveau bâtiment du service des eaux et se porteraient donc à **239 000 €**. Les charges de personnel pour **150 000 €**, le reversement des taxes à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour **58 000 €** et les charges financières (*remboursement des intérêts des emprunts*) pour **32 000 €**, constitueraient essentiellement les dépenses réelles d'exploitation.

Les recettes réelles prendront en compte l'augmentation de **5%** de l'abonnement annuel et de **2%** de la part variable *Eau assainie*, votée lors de la tenue de la dernière assemblée délibérante. Elles se chiffrent à **735 000,00 €** et se composeraient majoritairement de la vente d'eau assainie aux usagers, de la prime épuratoire et des redevances de raccordement au tout à l'égout.

Concernant la section d'investissement, après 4 ans de travaux de raccordement des eaux usées sur le secteur de Uch, il conviendrait d'identifier les priorités du schéma directeur d'assainissement afin de définir les besoins. Cette section s'équilibrerait à **1 000 000 €** intégrant l'excédent de 2020 de **654 659,10 €**. Les nouvelles dépenses d'équipement seraient programmées à hauteur de **300 000,00 €**. Elles porteraient principalement sur :

- *L'aménagement extérieur du nouveau local (clôture...),*
- *L'étude de programme de raccordement aux eaux usées – Secteur Saint Trélody,*

Pour mémoire, les restes à réaliser de 2020, en dépenses, s'établissent à **478 791,25 €**. Ils se composent du solde de la dernière tranche d'extension du réseau d'assainissement du secteur de Uch (*travaux et maîtrise d'œuvre*).

Pour financer ces travaux, les recettes nécessaires seraient les amortissements pour **378 000 €**. Comme en 2020, il n'a pas été prévu de recourir à l'emprunt permettant ainsi pour 2021, de désendetter encore le budget annexe de l'Assainissement de **154 000 €**.

Concernant la dette, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'établissait à **1 755 126,55 €**. Le montant de l'annuité en 2021 s'élèvera à **188 211,52 €**.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le budget primitif 2021 du SPANC s'équilibrerait en section de fonctionnement à **5 900 €**. Les dépenses d'exploitation intégreraient simplement les charges de personnel pour **4 120,00 €** et les frais de gestion courante pour **1 750,00 €**. L'amortissement des biens acquis lors des exercices précédents a été soldé en 2020.

Les recettes, incluant l'excédent de fonctionnement 2020 pour **3 427,03 €**, seraient uniquement constituées par les redevances contrôles, évaluées à **2 472,97 €**.

La section d'investissement s'équilibrerait à **15 092,81 €**. Le service SPANC, intégré au service de la régie des eaux et de l'assainissement, participerait à l'achat d'un logiciel et de matériels divers pour l'aménagement dans leur nouveau local.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE
PREND ACTE A L'UNANIMITE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**



**Pour copie conforme
Le Maire**

Bernard GUIRAUD